

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTÉREL**

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de DRAGUIGNAN

SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice	14
Membres présents (titulaires et suppléants)	13
Membres votants + procurations	13
DÉLIBÉRATION N° 2026-018	

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT-NEUF AVRIL A DIX HEURES,

se sont réunis en réunion ordinaire au sein de l'hôtel de Ville de la Commune de Théoule-sur-Mer, 1 Place du Général Bertrand (06590), les membres du Comité syndical légalement convoqués le **17 avril 2026**, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-sur-Mer.

PRÉSENTS :

**Georges BOTELLA – Géraldine GRAMARD – Michel BOURDIN - Charles MARCHAND
Sylvie BLANC – Jacqueline PEREZ - Olivier CLEUZIQU – Julien AUGIER - Philippe
ELIE – Jean CAYRON – Pascale TESSONNEAU – Thierry MONDIÈRE - Mireille
ANILLO**

ABSENTS EXCUSÉS :

Catherine BRIE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Michel BOURDIN

.....*.....

Accusé de réception en préfecture
083-258301555-20260429-2026-018-DE
Date de réception préfecture : 11/05/2026

OBJET : DEMANDE D'UN SOUTIEN FINANCIER EN INGÉNIERIE A LA DÉMARCHE GRAND SITE DE FRANCE DANS LE CADRE DU PROJET GRAND SITE DE FRANCE – MASSIF DE L'ESTÉREL AUPRÈS DE LA DREAL PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR POUR L'ANNÉE 2026

VU les articles L.5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les compétences exercées par le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel en matière de gestion et de valorisation du massif de l'Estérel,

VU la démarche Grand Site de France engagée depuis 2018,

VU la dotation mise en place annuellement par la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du soutien en ingénierie aux démarches Grand Site de France, au travers du renforcement des équipes des gestionnaires, notamment en matière de compétence paysage, ou par le recours à des prestataires extérieurs,

VU le plan de financement prévisionnel,

CONSIDÉRANT :

- Les compétences du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel dans toutes actions en vue de la protection, la valorisation et la préservation du massif de l'Estérel.

EXPOSE :

Depuis 2018, le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel conduit la démarche Grand Site de France et a validé son statut de Projet Grand Site de France (PGSF) en 2024. Cette étape institutionnelle souligne la reconnaissance des efforts entrepris pour préserver et valoriser durablement le Grand Site. Il est à noter que le statut « Projet Grand Site de France » a été ajouté depuis 2024 au sein de la Démarche Grand Site de France. Ce statut officiel permet désormais de toucher des dotations de l'Etat qui étaient auparavant réservées aux sites labellisés uniquement. Dans ce cadre, le S.M.G.S.E. a déjà pu bénéficier d'une dotation annuelle en 2025, portée par la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur à hauteur de 60 000 € pour renforcer l'ingénierie du projet.

L'objet de la présente délibération, est de formuler pour une nouvelle année cette demande de soutien financier en ingénierie de projet à hauteur de 60 000 € auprès de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce financement permettra :

- L'animation, le portage et la coordination des actions prévues dans le Projet Grand Site de France - Massif de l'Estérel,
- Le renforcement des compétences internes en paysage, à travers des formations spécialisées destinées aux agents du Syndicat.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, en reconnaissant son importance pour le renforcement des compétences, ainsi que l'animation et le portage nécessaires au Projet Grand Site de France - Massif de l'Estérel,
- **SOLLICITE** un montant de 60 000 € de subvention en section de fonctionnement pour la prise en charge totale du poste de chargé(e) de mission Grand Site ainsi que des frais liés aux formations en paysage à destination de deux agents. L'aide financière permettra également de subventionner partiellement l'ingénierie interne liée à la démarche Grand Site de France, notamment au travers du poste de responsable du Pôle Travaux et Aménagements qui dédie son expertise à la mise en œuvre opérationnelle des projets inscrits au programme d'actions du Projet Grand Site de France - Massif de l'Estérel,
- **S'ENGAGE** à ce que le dossier soit réexaminé par le Comité syndical en cas de rejet, total ou partiel, de la demande de financement,
- **S'ENGAGE** à financer, une fois l'arrêté attributif de subvention obtenu, la part des dépenses qui ne sera pas couverte, avec la participation des communes et les ressources propres du Syndicat,
- **S'ENGAGE** à mettre en œuvre les actions décrites dans cette demande,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'instruction et le dépôt de cette demande de subvention.

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

POUR EXPÉDITION CONFORME,

Le Secrétaire de séance



Michel BOURDIN

Le Président



Georges BOTELLA

Accusé de réception en préfecture
083-258301555-20260429-2026-018-DE
Date de réception préfecture : 11/05/2026